



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat de l'académie
de Poitiers**
**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**
**Évaluation
et expertise
pédagogique**

Corps d'inspection

IA-IPR 2019-2020
ipr@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par
Olivier Bord

Courriel
olivier.bord@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Télécopie
05 16 52 65 69

Adresse postale
**22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex**

L'inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional d'allemand

à

Mesdames, messieurs les professeurs
d'allemand

s/c de mesdames, messieurs les chefs
d'établissement

Poitiers, le 12 septembre 2019

Objet : Lettre de rentrée

**Préambule commun adressé à tous les enseignants de l'académie par les corps
d'inspection.**

Mesdames et messieurs les professeurs,
Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire après des vacances bien méritées pour tous.

Notre académie affiche de bons résultats aux examens, résultats qui témoignent du travail de qualité que vous avez réalisé dans le quotidien de la classe, dans vos disciplines et spécialités respectives. Nous saluons votre accompagnement des élèves dans leur parcours, de la préparation à l'orientation, jusqu'à leur affectation dans le supérieur. Tous ces éléments montrent votre engagement au service des élèves et de leur réussite.

L'actualité de l'enseignement secondaire reste bien évidemment la réforme des lycées. Les corps d'inspection, avec les chefs d'établissements, sont à vos côtés pour la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation (Epreuves Communes de Contrôle Continu). De manière plus générale, la réforme du lycée invite à un travail d'équipe disciplinaire, voire interdisciplinaire, plus resserré, que nous appelons de nos vœux encore cette année. L'équité de traitement des élèves, au moment du choix des sujets d'E3C et la construction collective des attendus de correction, est à ce prix. Un document de préconisation de mise en oeuvre des E3C, document réalisé avec le concours de chefs d'établissements, des corps d'inspection et de la Division des Examens et Concours, a été envoyé dans tous les lycées généraux et technologiques de l'académie. Les IA-IPR des disciplines concernées par les E3C vous feront part des modalités d'accompagnement prévues pour vous assister à la fois dans le choix des sujets, mais aussi dans la confection des attendus de correction pour la première salve des E3C. La réforme du lycée réaffirme également l'importance de la préparation des élèves aux études supérieures, et c'est sur des compétences transversales, telles qu'*apprendre à apprendre*, et la mise en œuvre d'un *travail personnel de l'élève* efficace, que se joue grandement la réussite des étudiants. La mission de professeur principal est, dans ce contexte, essentielle et nous savons l'investissement qui est le vôtre auprès des élèves et de leurs familles.

Les priorités ministérielles autour de l'apprentissage et du renforcement des savoirs fondamentaux, de la maternelle au lycée, sont réaffirmées. La construction de la maîtrise de la langue, à l'écrit et à l'oral, le respect d'autrui, sont l'affaire de tous. Une réflexion

interdégré et intercycle sur la progression des apprentissages en français et mathématiques notamment, est nécessaire et peut être construite par le biais des actions de liaisons déjà existantes entre le collège et le lycée, grâce aux formations d'initiatives locales (FIL) proposées ou à des rencontres que vous pouvez initier avec l'aide de vos chefs d'établissements. Nous restons à votre écoute pour faciliter ces temps d'échanges, de mutualisation de pratiques, de construction de progressions communes qui fluidifient le parcours des élèves et concourent, pour les enseignants, à renforcer l'expertise disciplinaire. Ces temps de mutualisation peuvent aussi s'appuyer sur des observations croisées entre pairs, en dehors de tout cadre institutionnel, en s'inspirant librement du dispositif *Classes Ouvertes* par exemple.

Dans l'attente d'un texte précis sur l'épreuve orale de fin de Terminale, nous attirons votre attention sur la nécessité de travailler, dans le quotidien de la classe, la prise de parole des élèves et la construction d'une argumentation étayée, selon des modalités pédagogiques variées. Nous vous rappelons que l'oral est un puissant marqueur social et devient, dans l'objectif de construction des compétences du XXI^{ème} siècle, un enjeu majeur de notre système éducatif. Les enseignants dans la classe sont les premiers acteurs susceptibles d'agir sur les paramètres multiples liés à la prise de parole. Sur ce point aussi, lors des diverses actions de formation, nous vous accompagnerons pour vous aider à adopter des stratégies idoines et susceptibles de faciliter la prise en charge de ce nouvel enjeu.

Partie disciplinaire spécifique aux enseignants d'allemand.

Chères collègues, chers collègues,

La lettre de rentrée est à nouveau l'occasion de remercier chacune et chacun d'entre vous pour la part prise à la vie de notre discipline dans l'académie. Votre engagement est porteur de succès pour les élèves avant tout, mais par la diversité des missions qui peuvent vous être confiées ou par des initiatives plus personnelles que vous prenez, concernant notamment votre développement professionnel, vous contribuez à faire perdurer cette dynamique déjà évoquée dans les lettres de rentrée précédentes. Cet engagement se manifeste de maintes manières : le tutorat et la formation que vous assurez auprès des professeurs stagiaires ou contractuels, votre participation aux actions de formation (laquelle s'est d'ailleurs accrue au fil des années) comme formateurs ou stagiaires, les productions proposées dans le site d'allemand, votre participation à la commission d'élaboration des sujets du bac qui trouvera son prolongement dans la contribution de notre académie à la banque nationale des épreuves communes ainsi que votre présence aux jurys des concours attestent largement de cet engagement. Que cette lettre de rentrée soit également l'occasion de féliciter les collègues reçus aux concours externes ou internes : le nombre important d'admissions, notamment à l'agrégation interne, qui compte par ailleurs le major de la promotion, peut être considéré comme un marqueur de réussite de notre académie. Dans cette perspective, nous engageons l'ensemble des collègues à considérer cette opportunité de développement professionnel. L'action proposée au PAF concernant l'épreuve de préparation de cours de l'agrégation interne sera pour cela renouvelée cette année.

C'est dans ce contexte général que nous souhaitons aux nouveaux arrivants dans notre académie la bienvenue et que je souhaite à chacune et à chacun une bonne rentrée et une année riche en satisfactions professionnelles.

La Réforme du lycée

Comme cela est noté dans le préambule commun à cette lettre de rentrée, l'année scolaire qui débute sera largement marquée par la réforme du lycée. Pour ce qui concerne spécifiquement l'allemand, la réforme est sensible dans l'évolution des programmes d'une part et dans l'introduction dès cette année des « Epreuves communes de contrôle continu » (E3C) lesquelles concerneront les disciplines des enseignements communs et les

enseignements de spécialité suivis uniquement en classe de première.

Rappel des textes :

Programme de la classe de seconde : https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/95/2/spe585_annexe1_1062952.pdf

Programme de la classe de 1^{ère} et de terminale :

Enseignements communs : https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/70/3/spe585_annexe2CORR_1063703.pdf

Enseignement de spécialité :

Classe de 1^{ère} : http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/11/1/spe590_annexe1_1063111.pdf

Classe de terminale :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/99/2/spe256_annexe1_1158992.pdf

Les épreuves communes de contrôle continu :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/8/NDS_Langues_vivantes_E3C_1103668.pdf

Les sujets zéro :

<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html#lien1>

<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html#lien2>

Une des évolutions importantes porte sur la redéfinition et la réorganisation des thématiques traitées dans le cadre des séquences sous le terme d' « axe » préféré à l'ancienne dénomination de « notion ». Peut-être faut-il voir dans ce changement de vocable la volonté de promouvoir un traitement plus dynamique (axe) que cumulatif (notion) des différentes thématiques. Cela renvoie à une conception de la séquence comme projet ou scénario, termes tous deux apparaissant dans les Nouveaux Programmes, de préférence au traitement successif de documents visant l'étude exhaustive d'une notion.

Cette perspective est renforcée par le nombre d'axes par lesquels les différentes thématiques sont déclinées. Si six axes au moins par thématique doivent être traités à raison de deux séquences par axe, il sera *de facto* nécessaire de réduire l'envergure de chaque séquence et de donner sa préférence à une approche spiralaire des thématiques. Ainsi, il pourra être intéressant d'expérimenter la mise en œuvre de séquences sur la base d'un nombre limité de documents (de natures variées) poursuivant des objectifs notamment discursifs et linguistiques ciblés, comme éléments d'une progression sur le moyen ou long terme.

Parallèlement, il est important de noter que la réforme du lycée intervient à un moment où la première génération d'élèves germanistes issue de la réforme du collège entre au lycée. Même dans le cas où ces élèves auraient bénéficié d'une classe dite « bi-langue », toute langue à l'exception de l'anglais a le statut de langue B pour laquelle est visé en classe de terminale le niveau de compétence B1. Dans cette perspective, il est important de connaître avec précision des degrés de compétences attendus dans chacune des activités langagières selon le niveau de progression des élèves en collège comme en lycée. A ce titre, nous tenons à rappeler l'ensemble des dispositifs qu'il est possible de mettre en place en collège (et notamment LCE et enseignement en langue étrangère, ce dernier étant également possible en lycée, parallèlement aux sections européennes). En effet, il est indispensable de penser l'apprentissage des langues en termes de parcours et de continuité, la diversité des dispositifs permettant simultanément une diversification non concurrentielle des langues enseignées dans un même établissement.

Le deuxième point important d'évolution relatif à la réforme du lycée touche aux modalités d'évaluation des compétences en langue étrangère dans le cadre du baccalauréat, modalités appelées « Epreuves communes de contrôle continu ». Ces modalités d'évaluation ont été présentées en juin dernier à l'ensemble des collègues de lycée ; elles sont définies par des

textes règlementaires et illustrées par des sujets zéro (évaluations de la classe de première ; voir le paragraphe « rappel des textes »)

A titre de rappel, ces évaluations :

- ont lieu dans les établissements aux deuxième et troisième trimestres de première ainsi qu'au deuxième trimestre de terminale ;
- sont tirées d'une banque nationale ouverte sous la responsabilité du chef d'établissement ;
- sont communes à une même discipline au sein d'un même établissement ;
- sont corrigées par un professeur autre que celui de la classe ;
- font l'objet d'une correction dématérialisée, facilitant les échanges entre établissements dans le cas des disciplines où l'échange de copies entre collègues n'est pas possible ;
- comptent dès la première épreuve pour le baccalauréat ;
- n'entrent pas dans la moyenne des notes du trimestre.

Dans l'attente de l'ouverture de la banque nationale de sujets, nous conseillons aux collègues d'envisager le traitement d'axes et d'objectifs communs (notamment en termes de compétences liées aux activités langagières) afin de faciliter le choix du support d'évaluation dès que cela sera possible.

Le PPCR

L'évaluation des enseignants se fait pour la troisième année consécutive dans le cadre du PPCR. Dans cette perspective, il est important que les collègues « éligibles » cette année prennent connaissance des items sur lesquels porte l'évaluation, que ce soient ceux relatifs aux compétences attendues par l'inspection, le chef d'établissement ou les deux conjointement, et qu'ils réfléchissent aux implications que ces attendus ont dans leur pratique professionnelle. Du point de vue disciplinaire, les orientations sont les suivantes :

- la maîtrise des références didactiques de la discipline qui fondent les gestes didactiques de l'enseignant ;
- l'utilisation prépondérante de l'allemand pendant le cours, dans les rituels, la gestion des consignes, l'enchaînement des actes pédagogiques et le traitement des supports ;
- la conception de séquences comme projets (ou scénarios), non seulement du professeur, mais également des élèves (de la classe), qui donnent à la progression d'apprentissage un sens et une finalité ;
- la différenciation par une modulation et une répartition des tâches ;
- la communication par une organisation de la classe qui favorise les échanges et non la simple « production de langue » ;
- la socialisation par une organisation collaborative de la classe ;
- la définition d'un projet linguistique ciblé et progressif ;
- un dispositif d'évaluation cohérent avec les apprentissages mis en place lors de la séquence.

Pour rappel, le PPCR prend également en compte le parcours professionnel en amont du rendez-vous de carrière ainsi que le projet professionnel poursuivi. A ce titre, toute information jugée utile ou importante peut être transmise aux évaluateurs. Le document intitulé « Document de référence de l'entretien » peut être un guide utile pour cela.

Le PAF

Comme les années passées, le PAF vous propose deux types d'actions :

1. Les actions proposées à candidature individuelle (en offre) :

- **Journées départementales d'allemand** : Pour rappel ou information des nouveaux collègues, cette action a pour but de mettre en place un travail collaboratif sous la direction de collègues enseignants formateurs. Ouverte à tous les professeurs d'allemand de l'académie, elle est conçue sous forme d'ateliers de didactisation qui permettent échanges, réalisations pratiques et innovations. Elle est également l'occasion de se mettre au fait des évolutions de la didactique de la discipline, des implications de celles-ci dans les pratiques professionnelles et de fournir ainsi un référentiel sur lequel chacun peut s'appuyer pour asseoir son enseignement. Parallèlement, nous souhaitons rappeler ici combien la lecture des rapports des jurys de concours peut contribuer à alimenter la réflexion didactique de chacun. Le thème traité lors de la première journée qui devrait se placer immédiatement après les congés de la Toussaint portera sur le cinéma allemand contemporain. La journée sera animée par Monsieur Otmar Strehmel, professeur d'allemand dans l'académie de Besançon. Selon le nombre de stagiaires, les journées départementales peuvent être menées en regroupement académique ou répartie sur des sphères géographiques (par regroupements de départements).

Les deux autres actions proposées en offre s'inscrivent dans la volonté de collaboration que nous développons depuis deux années consécutives avec l'université. Cette collaboration consiste d'une part en un apport universitaire sur l'actualité récente d'une thématique ou d'un domaine et d'autre part en un traitement didactique de ces thèmes ou domaines. Ainsi ont pu être présentés en 2018 un panorama de la littérature germanophone depuis 1989 conjointement à une réflexion sur le statut des textes de fiction dans la séquence d'enseignement et en 2019 une contribution sur la linguistique mise en regard avec la notion de projet linguistique.

Pour des raisons de calendrier, cette dernière action n'a pu toucher qu'un nombre restreint de collègues. En regard de l'importance de cette thématique, réaffirmée dans les nouveaux programmes, nous proposons de la renouveler cette année :

- **Le projet linguistique en cours d'allemand** : Nous essaierons cette année d'axer cette formation sur la linguistique pragmatique / fonctionnelle qui nous semble la mieux adaptée à l'enseignement de notre discipline.

A cette action s'ajoute la suivante, dans le même esprit :

- **La civilisation en cours d'allemand** : l'objectif de cette action est de fournir un certain nombre de repères déterminants pour la compréhension des pays germaniques dans le monde contemporain, repères à partir desquels les professeurs peuvent construire chez les élèves des compétences culturelles et interculturelles.

Pour rappel, les actions proposées en offre sont peu nombreuses afin d'éviter l'éparpillement des candidatures, préjudiciable à leur maintien. Dans cette perspective, nous souhaitons qu'elles rassemblent un nombre important de collègues. A celles-ci s'ajoutent les actions suivantes :

- **L'épreuve de préparation de cours des concours** : comme annoncé plus haut, cette formation de trois journées s'adresse prioritairement aux collègues qui préparent l'agrégation interne. Elle ne concerne que l'épreuve d'admission de préparation de cours et non les épreuves académiques.
- **La médiation en LVE** : Cette action est proposée en inter-langue. Elle se réfère aux nouveaux descripteurs de compétences contenus dans le volume complémentaire du CECRL et à l'intégration de ce domaine de compétence dans les nouveaux

programmes de lycée. Elle proposera une partie commune à l'ensemble des langues, puis un atelier par langue.

Les inscriptions au PAF se déroulent jusqu'au **27 septembre**. **Vous veillerez à ne pas oublier cette échéance !**

2. Les actions pour public désigné :

Ce sont pour la plupart des actions récurrentes en direction d'un public spécifique : nous rappelons à ce titre ce qui a pu être écrit l'année dernière :

- **Formation à la certification en langue allemande** : l'action vise en priorité les personnels non encore formés (stagiaires, nouveaux entrants) afin qu'ils soient habilités à faire passer les épreuves à leurs élèves. Des enseignants désireux cependant de réactualiser leurs connaissances dans le domaine peuvent transmettre à l'inspection d'allemand leur souhait de candidature.
Pour rappel, il est important de savoir que seuls les collègues qui ont suivi la formation, même si celle-ci remonte à quelques années, sont habilités à présenter des élèves et à faire passer les épreuves. C'est la raison pour laquelle la formation est ouverte à tous les collègues pour peu qu'ils se fassent connaître.
- **Formation des professeurs d'allemand contractuels** : cette action touche les professeurs contractuels nouvellement recrutés tout comme les professeurs contractuels ayant déjà une expérience et propose un parcours suivi de formation.
- **Formation pour les professeurs enseignant en AbiBac** : le stage concerne les professeurs enseignant dans les classes des sections AbiBac de la Nouvelle Aquitaine (stage inter-académique)
- **Formation à la conception d'épreuves communes** : La formation vise dans un premier temps un public restreint dans la perspective d'une démultiplication.

Avec mes vœux renouvelés d'une bonne rentrée.



Olivier BORD
IA-IPR d'allemand

Vos principaux interlocuteurs :

IA-IPR d'allemand
Olivier Bord

olivier.bord@ac-poitiers.fr

Chargé.e.s de mission
Christine Combes-Bardoll
Elvire Koré
Sylvain Micard

christine.bardoll@ac-poitiers.fr
elvire.doukoure@ac-poitiers.fr
sylvain.micard@ac-poitiers.fr

INSPE Formatrice académique
Webmestre
Sèverine Grillet

severine.grillet@ac-poitiers.fr

Dossier assistants
Carmen Diaz-Gonzalez

carmen.diaz-gonzalez@ac-poitiers.fr

Annexe : Ressources et références

Portail langues : <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

Collège :

Cycle 3 : <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/enseigner/ressources-par-competence-du-socle/cycle-3.html>

Cycle 4 : <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/enseigner/ressources-par-competence-du-socle/cycle-4.html>

Ressources : <http://eduscol.education.fr/cid100364/ressources-pour-les-langues-vivantes-aux-cycles-4.html>

Lycée :

Modalités baccalauréat : <http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-%20modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html>

Ressources ancien BAC 2020 : <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/enseigner/ressources-par-theme-de-programme/lycee-general-et-technologique/allemand.html>

Eduscol.education.fr :

Vers le bac 2021 : <http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

Stages : <http://eduscol.education.fr/pid31668/l-offre-de-stages-courts-cerpep.html> et <http://www.ciep.fr/mobilite-internationale>

Formation des enseignants : <http://eduscol.education.fr/pid23276/formation-des-enseignants.html>

Ressources numériques :

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/enseigner/ressources-et-usages-numeriques/outils-et-pratiques-numeriques.html>

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/edunum/edunum-langues-30>